



Commune Nouvelle de Sainte-Mère-Eglise
6 Rue du Cap de Laine
50480 – Sainte-Mère-Eglise

FICHE REFLEXE FRELONS ASIATIQUES

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE DANS LE DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Doctrine :

Afin de lutter contre la présence depuis 2011 du frelon asiatique dans le département de la Manche, la commune de Sainte-Mère-Eglise en partenariat avec la FDGDON (Fédération départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et le Conseil département, il a été décidé de mettre en place un protocole de veille / alerte sur le territoire communal et de lutte par la destruction des nids afin de limiter la prolifération de cette insecte nuisible pour la biodiversité et la protection des populations.

Suite à un signalement de riverain, il y a lieu :

- **Présence de frelons asiatiques (sans nid identifié) :**

- ☞ Remplir la fiche de signalement le plus précisément possible.
- ☞ Transmettre rapidement la fiche de signalement uniquement à la Police Municipale de Sainte-Mère-Eglise en charge du suivi et du recensement des zones possibles de présence du frelon asiatique sur la commune (E-mail : pmsme.50480@gmail.com ou fax 0233.41.79.15).
- ☞ Rappeler aux populations les règles de sécurité à respecter en présence de frelons asiatiques.

- **Présence de nid de frelons asiatiques :**

- ☞ Remplir la fiche de signalement le plus précisément possible.
- ☞ Transmettre le formulaire de signalement dans les plus brefs délais à :
 - la FDGDON de la Manche par E-mail à frelonasiatique@fdgdon.fr ou fax 0233.06.97.27.
 - la Police Municipale de Sainte-Mère-Eglise par E-mail à pmsme.50480@gmail.com ou fax 0233.41.79.15

Protocole d'intervention à communiquer aux populations :

- ☞ Signalement à la mairie par un administré de la présence d'un nid susceptible d'abriter des frelons asiatiques.
- ☞ Renseigner la fiche de signalement le plus précisément.
- ☞ Transmission sans délais de la fiche à la FDGDON et la Police Municipale.
- ☞ Suite à ce signalement, et uniquement en présence d'un nid localisé, déplacement sur les lieux d'un observateur de la FDGDON pour confirmation de la présence de frelons asiatiques et évaluation du type d'intervention à mettre en œuvre.
- ☞ Accord de **prise en charge financière de l'intervention par la mairie.**
- ☞ Intervention pour destruction du nid par la FDGDON.

Rappel des règles de sécurité :

- ☞ **Ne pas intervenir soi-même, la destruction du nid doit être réalisée par un professionnel.**
- ☞ **Une destruction non appropriée du nid (tir au fusil ou flèches, utilisation d'une lance à eau, ...) engendre :**
 - **Un risque fort d'attaque collective de la colonie (2000 à 3000 frelons par nid).**
 - **La dispersion des frelons, et notamment des reines fondatrices qui recréeront d'autres nids à proximité.**
- ☞ **Il est déconseillé d'utiliser des pièges non homologués et/ou non sélectifs car ils représentent un risque pour la biodiversité.**